

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**DTUP 006-1063/09/BC**

**■ Ligne de Bus à Haut Niveau de Service - Lancement d'un appel d'offres relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les études - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises**  
**DIFRA 09/2936/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine s'est engagée dans un important programme d'aménagement de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur Marseille. Il s'agit d'une part d'améliorer la desserte de deux sites universitaires dans le cadre du plan campus (le site de Luminy et le pôle de Saint-Jérôme/Technopôle de Château Gombert) et d'autre part, l'amélioration de la ligne 26 reliant le métro Bougainville à Saint-Antoine.

L'objectif de ces lignes de BHNS est de garantir un service de transport en commun performant qui réponde à l'attente des usagers : fréquence élevée, régularité, rapidité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Pour atteindre cet objectif, l'infrastructure, qui constitue l'ossature du système, doit être de qualité. Des tronçons en site propre seront recherchés, dans la mesure du possible, ainsi que l'aménagement de carrefours avec priorité aux feux et l'adaptation des stations pour des bus articulés de grande capacité.

Au vu de la complexité technique et organisationnelle de ces opérations, il convient de s'adjoindre les services d'un assistant à maître d'ouvrage.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le lancement d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché sera divisé en trois lots :

- un lot pour la ligne BHNS Castellane/Luminy
- un lot pour la ligne BHNS Château Gombert/Saint-Jérôme
- un lot pour la ligne BHNS Bougainville/Saint-Antoine

Le titulaire de chacun des lots aura à exercer l'assistance au maître d'ouvrage dans les domaines du management de projet (coordination des tâches, planning, suivi des mises à jour et circulation de documents, relation entre les différents intervenants), technique, administratif et financier (suivi de l'instruction des dossiers administratifs, recherche de financements et aide au montage des dossiers de demande de subventions).

La durée du marché est évaluée à quatre ans. Le marché est alloti mais ne comporte pas de tranche conditionnelle. Les prix sont forfaitaires, définitifs et révisibles.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert en vue de désigner un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la création de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

#### **Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la réalisation d'une assistance au maître d'ouvrage dans les domaines du management de projet, technique, administratif et financier.

**Article 2 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole N° d'opération : Projet/0899 - Nature : 2031 - Fonction : 815 - Sous politique : C311.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Délégué  
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI